

*Cabinet du Coordinateur Général et
Président du Bureau politique.*

DECLARATION DU CNDD-FDD SUR L'ACCORD DE PAIX D'ARUSHA
SIGNE LE 28 Août 2000

Dans son message de soutien à la signature d'un accord de Paix envoyé au Médiateur dans le conflit burundais, S.E. Nelson MANDELA le 28/08/2000, le CNDD-FDD encourageait les parties en présence à Arusha à signer l'accord de paix tant discuté et négocié depuis plus de deux ans. Il ajoutait qu'il était disposé à observer une cessation des hostilités et entamer des négociations avec tout pouvoir en place (...) si ce dernier procède au démantèlement des camps de concentration, à la réinstallation des populations dans leurs biens ainsi qu'à la libération de tous les prisonniers politiques. Il disait enfin que si l'accord est signé, un grand pas serait franchi et la poursuite des négociations entre les belligérants, en prise sur le champ de bataille, débouchant sur un cessez-le-feu, ne viserait qu'à consolider les acquis de la réconciliation nationale issus des accords d'Arusha.

Par ce message, le CNDD-FDD manifestait encore une fois son souci de voir les négociations d'Arusha aboutir à un consensus entre les parties présentes à Arusha pour enfin entamer des négociations directes entre les véritables belligérants.

Au lieu de tenir compte de ce geste de bonne volonté du CNDD-FDD en l'appréciant à sa juste valeur, les négociateurs d'Arusha ont signé un texte expurgé de son contenu initial en ajoutant, dans son article 2, des menaces contre les mouvements politiques armés non présents à Arusha, s'ils ne s'adjoignaient pas aux signataires pour entériner un accord qu'ils n'ont pas eu l'opportunité de négocier. Les signataires précisent qu'ils vont isoler ces mouvements et les combattre de concert avec les pays de la région et la communauté internationale.

Après avoir pris connaissance du texte de l'Accord d'ARUSHA, le CNDD-FDD porte à la connaissance de la communauté nationale et internationale sa position sur le dit Accord. En premier lieu, nous ferons des observations sur la forme et le fond et en deuxième lieu nous soumettrons encore une fois à l'attention de l'opinion tant nationale qu'internationale notre vision des choses et notre plan de paix pour la résolution rapide de la crise burundaise.

I. DE LA FORME

1. Nous rappelons que le principe directeur de toute négociation est celui de deux parties et pour le cas du Burundi, il s'agit de deux belligérants.

Or, à ARUSHA, les négociations se sont passées entre un amalgame de 19 parties qui constituaient en réalité de faux belligérants. En fait, à ARUSHA se retrouvaient l'oligarchie militaro-civile qui a récupéré sa position hégémonique à la tête de l'Etat burundais après le coup d'Etat du major BUYOYA du 25/06/1996, et ceux qu'on appelle communément les Forces de Changement Démocratique (FCD) qui avaient remporté les élections de Juin 1993, mais que cette oligarchie militaro-civile putschiste a réussi à phagocytter grâce à la Convention de Gouvernement le 10 septembre 1994, ensuite dans le Partenariat politique du 6 Juin 1998, et enfin dans "l' Accord de Paix" qu'ils viennent de signer ce 28/08/2000 à ARUSHA.

Vous constatez donc que ces soi-disant protagonistes qui se sont donnés rendez-vous à ARUSHA se côtoyaient déjà dans ces alliances contre nature et ont été rejoints par l'un ou l'autre déserteur de la résistance populaire.

2. Pendant ce temps, l'autre vrai belligérant à savoir le peuple en armes rassemblé au sein du CNDD-FDD était délibérément exclu de ces pourparlers par le premier médiateur, de connivence avec les 19 parties et

les chefs de "l'Initiative régionale de paix sur le Burundi", quoique le 21 Juin 1998, ils aient signé un texte intitulé "Déclaration des Participants aux Négociations de Paix sur le Burundi impliquant toutes les parties au conflit burundais".

Eux seuls pourront expliquer les raisons de cette exclusion du CNDD-FDD.

Celle-ci, en effet, est intervenue après sabotage, par l'oligarchie militaro-civile putschiste, des négociations directes entre elle et le CNDD-FDD à Rome en Mai 1997 alors qu'un accord-cadre avait été signé en Mars 1997 précisant l'agenda de ces négociations.

Notons que cet agenda prévoyait l'association des autres parties au conflit en deuxième phase.

3. Il est important de remarquer qu'au début des pourparlers d'Arusha, les 19 parties déclaraient représenter des partis politiques, mais qu'au moment de la signature de l'accord, chacun des participants prétend représenter, soit l'ethnie hutu, soit l'ethnie tutsi à l'exclusion de l'ethnie twa.

Ici le peuple en armes, rassemblé au sein du CNDD-FDD tient à rappeler que la loi sur les partis politiques au Burundi mentionne clairement qu'aucun parti à idéologie divisionniste (ethniste, régionaliste, claniste, etc.) ne peut être agréé au Burundi. C'est avec ces restrictions que les partis ont été agréés avant les élections de Juin 1993. Le Palipehutu par exemple a été refusé pour cette raison.

II. DU FOND

1. Au niveau du fond, nous constatons une contradiction entre la déclaration liminaire et certains points des préambules des protocoles par rapport aux résolutions prises.

Alors que la déclaration liminaire et les préambules des différents protocoles stipulent que l'unité nationale et la réconciliation nationale doivent être la finalité des pourparlers, les résolutions ont été prises sur base de quotas ethniques concoctés entre les Hutu et les Tutsi en présence à Arusha, en prenant toujours soin d'exclure les Twa.

2. Quant à la nature du conflit, les parties en présence à ARUSHA identifient mal la nature et les origines du conflit et ne parviennent pas à s'entendre là-dessus. Dès lors que le conflit est mal identifié, les solutions envisagées sont par conséquent biaisées et faussées d'avance.

Pendant la période précoloniale, selon eux, le Burundi ne connaissait pas de conflits ethniques alors que la société était bel et bien organisée en castes selon les canons classiques du système féodal.

Pendant la période coloniale, ils s'acharnent à charger uniquement le colonisateur de tous les maux alors que celui-ci n'a fait que renforcer le système d'exploitation qu'il a trouvé sur place.

Parlant de la période postcoloniale, nos négociateurs affirment eux-mêmes que "les avis divergent quand il s'agit d'interpréter ces phénomènes et l'influence qu'ils ont exercée sur la situation politique, économique et socioculturelle actuelle du Burundi; ainsi que leur impact sur le conflit". (Protocole I, Art3, pt 2)

3. Résolutions prises

Quoique les parties en pourparlers à ARUSHA disent militer pour l'unité nationale, la réconciliation nationale et le retour à la démocratie, ils ne font allusion nulle part à la restauration de la volonté populaire exprimée par le vote de la Charte de l'Unité nationale le 5 Février 1991 et celui de la Constitution le 9 Mars 1992.

Les résolutions mentionnées dans l'accord de paix d' ARUSHA sont donc anti-constitutionnelles et contre cette unité et cette réconciliation nationales.

C'est le cas notamment du mode d'élections du président, du vice-président au lieu d'un premier ministre, une assemblée nationale non élue, un sénat, l'ombudsman, du mode d'élection en général, des quotas ethniques dans ces différentes institutions, dans les forces de défense et de sécurité et dans les organes

judiciaires.

III. COMMENTAIRE ET POSITION.

1. Ayant trahi les attentes du peuple, qui les a hissés au pouvoir en 1993, en acceptant les miettes qu'a voulu leur laisser l'oligarchie militaro-civile putschiste à travers la convention et le partenariat, les membres du G7 viennent de signer aveuglement, comme ils le reconnaissent eux-mêmes, un texte vidé de son contenu de départ, alors que ceux du G10 ont signé avec force réserves bien qu'ils aient récupéré tout le pouvoir et que le texte de l'accord d'ARUSHA leur donne la part du lion dans les quotas ethniques qu'ils veulent institutionnaliser. Le fait de verser dans l'ethnisme, résulte d'un manque d'arguments politiques après s'être embourbés dans ces alliances contre nature susmentionnées. Ils ne pouvaient se maintenir au pouvoir autrement.

2. Quelle ironie du sort ! L'oligarchie militaro-civile putschiste qui, durant plus de 30 ans, a nié l'existence des ethnies, vient de dévoiler sa hideuse face en réclamant haut et fort cette institutionnalisation des quotas ethniques. Nul n'ignore, en effet, que cette oligarchie a exercé depuis des décennies une mainmise ethnique et même clanique(clan Hima) sur tous les secteurs importants de la vie nationale (l'économie, l'éducation, la sûreté de l'Etat, l'administration, l'armée, l'information, la diplomatie, etc.) surtout sous les 3 régimes militaro-civils putschistes de Micombero, Bagaza et Buyoya jusqu'au coup de semonce de Juin 1993 qui est venu rappeler à cette oligarchie que le peuple burundais ne peut accepter de demeurer éternellement sous sa botte.

3. Malheureusement, à cause de l'égoïsme et de la trahison des membres dirigeants des "Forces de changement démocratique" et de l'indifférence coupable de la communauté internationale, cette oligarchie est parvenue à faire passer son idéologie obsessionnelle d'une "démocratie adaptée aux réalités burundaises" qui est en réalité la pérennisation du système de domination, en déposant progressivement les détenteurs légitimes du pouvoir issu des élections de Juin 1993.

4. Il est regrettable que des "dignitaires politiques Hutu et Tutsi" pactisent avec ce qu'ils avaient juré de bannir dans la loi des partis politiques en se rangeant dans deux groupes ethniques distincts à Arusha : G7 Hutu et G10 Tutsi alors qu'au sein de chaque parti, Hutu et Tutsi se côtoient.

5. Il est surprenant de constater que des responsables de grandes nations qui se sont débarrassés ou ont décrié de tels fléaux chez eux viennent appuyer chez nous des tenants d'un système honni.

6. C'est pourquoi, le CNDD-FDD rappelle encore à la communauté tant nationale qu'internationale sa volonté de rechercher une paix négociée dans la sincérité sans faux-semblants. Il a clairement exprimé sa détermination d'entamer des négociations avec le régime en place lorsque celui-ci aura démantelé les camps de concentration de type NAZI et aura libéré tous les prisonniers politiques.

7. Le CNDD-FDD constate que l'on n'a pas tenu compte de ses avis sur le projet de protocoles issus des négociations d'Arusha qui ont été formulés sur demande du médiateur en Juin 2000. Après avoir passé outre ces avis conformes à son plan de paix, on veut maintenant lui imposer un schéma qui va contre les intérêts du peuple pour lequel il se bat.

8. Il est inacceptable que Buyoya et ses suppôts fassent des injonctions au peuple burundais en armes pour signer un accord sur lequel eux-mêmes ont émis des réserves malgré qu'ils aient négocié plus de deux ans durant et que certains membres de cette oligarchie ne l'ont même pas signé.

9. Le CNDD-FDD porte à la connaissance de la communauté tant nationale qu'internationale qu'il n'acceptera pas l'ethnisation et la balkanisation codifiées de la société burundaise par l'institutionnalisation du système mesquin des quotas ethniques. Ce cancer que l'oligarchie militaro-civile a toujours dissimulé à la communauté internationale, mais qu'elle a sournoisement ancré dans notre

société et qu'elle vient d'étaler au grand jour.

10. Les pays de la région et la communauté internationale au lieu de venir mettre les pieds dans le plat en soutenant ce système odieux que le peuple burundais a enduré pendant des décennies, feraient mieux de l'aider à retrouver un régime démocratique.

Celui-ci peut être obtenu en suivant le plan de paix proposé par le CNDD-FDD depuis le 9 Juillet 1999, dont l'agenda est celui signé à Rome en Mars 1997 entre l'oligarchie militaro-civile putschiste d'une part et le CNDD-FDD d'autre part.

Les points de cet agenda sont, dans l'ordre strict suivant :

1° Le retour à la légitimité constitutionnelle du 9 Mars 1992 : modalités et garanties.

2° La question des forces de défense et de sécurité afin de former des forces véritablement nationales : modalités et garanties.

3° La réorganisation de l'appareil judiciaire ; avec la mise sur pied d'un tribunal pénal international chargé de juger les actes de génocide et tous les autres crimes contre l'humanité commis depuis la veille de l'indépendance (1961) : modalités et garanties.

4° Le cessez-le-feu : modalités et garanties.

5° La transition vers les élections démocratiques : modalités et garanties.

6° Le rapatriement des réfugiés, la réinstallation des regroupés et déplacés ; la reconstruction nationale : modalités et garanties.

11. En effet le salut des Bahutu, des Batutsi et des Batwa ne réside pas dans le développement séparé de ces communautés (apartheid à la burundaise), car c'est précisément là que veulent les conduire les ségrégationnistes d'Arusha ; mais dans l'établissement d'un Etat de droit et démocratique respectueux des aspirations de tous et de chacun. Au cas contraire, ces combines politiciennes de quotas ethniques d'Arusha, ne peuvent être que génératrices de malheurs en plus pour les générations futures, voire déboucher sur la désintégration totale de la nation burundaise ; ce que les patriotes burundais Hutu, Tutsi et Twa confondus n'accepteront jamais.

12°. Le CNDD-FDD lance encore une fois un appel à tous les Burundais et à la communauté internationale de saisir la main qu'il leur tend depuis le commencement de la résistance populaire qu'il a l'honneur de diriger, pour sortir le Burundi du joug de la domination et recouvrer la paix et la démocratie avec ses valeurs d'égalité, de liberté de fraternité, de justice et de prospérité.

Vive la Nation burundaise !

Fait à Vugizo, le 17 Septembre 2000.

Pour le CNDD-FDD,

Le Coordinateur Général et Président du Bureau politique,

Jean- Bosco NDAYIKENGURUKIYE, Colonel.